

Charte des bonnes pratiques

Transmission des pièces justificatives au service Retraites du CDG17 :

Être vigilant sur la lisibilité des pièces

Fournir des pièces en **mode portrait**
(et non en paysage)

La liste des pièces justificatives à transmettre est établie en fonction du dossier.

↳ Se limiter **strictement** aux pièces demandées

Pour les envois par mail :

Joindre les pièces justificatives par thématiques (ex : arrêté(s) de NBI / Arrêté de dernière situation indiciare/ Fiche de saisine/etc...)

Pour les envois par courrier postal :

Ne pas utiliser d'agrafes